



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

PEGC et charges d'enseignement

Question écrite n° 58216

Texte de la question

M. Georges Frêche attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur la situation des corps PEGC. Le ministère a en effet décidé d'ouvrir une concertation avec les organisations représentatives afin de répondre concrètement aux engagements de 1993, à savoir « ouvrir aux PEGC des perspectives de carrière identiques à celles des certifiés ». Cependant, il semble que la réunion du 7 novembre 2000, à laquelle participaient les services de la direction des personnels enseignants et les syndicats SNUIPP/SNES/SNEP (FSU) n'ait pas permis d'améliorer de manière significative la situation de ces personnels, seules quelques mesures ponctuelles étant envisagées. Ces organisations syndicales demandent donc la mise en oeuvre d'un plan d'ensemble, permettant notamment la mise en extinction de la classe normale des PEGC et des CE d'EPS dans un délai de trois ans à compter du 1er septembre 2001, l'accès effectif à l'indice terminal (782 actuellement) de la classe exceptionnelle des PEGC ou de la hors classe des certifiés, ainsi que l'extinction des corps PEGC et CE d'EPS à l'échéance 2007, avec leur assimilation au corps des certifiés afin que soient prises les mesures de péréquation en faveur des retraités. Aussi, il souhaite avoir connaissance des suites que le ministère entend donner à ces revendications.

Texte de la réponse

Une réflexion globale sur le devenir des corps des professeurs d'enseignement général de collège (PEGC) et des chargés d'enseignement d'éducation physique et sportive (CE d'EPS) a été engagée avec les organisations syndicales afin d'examiner les améliorations qui pourraient être apportées aux perspectives de carrière de ces personnels. Différentes hypothèses sont ainsi mises à l'étude conduisant, d'une part, à élargir les contingents d'emplois de la hors classe et de la classe exceptionnelle et, d'autre part, à réduire les durées des derniers échelons de la classe exceptionnelle. Ces mesures pourraient se traduire par un plan de trois ans dès le budget 2002.

Données clés

Auteur : [M. Georges Frêche](#)

Circonscription : Hérault (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 58216

Rubrique : Enseignement secondaire : personnel

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 février 2001, page 1188

Réponse publiée le : 23 avril 2001, page 2455